

## Séance du 17 février 2022

*L'an deux mil vingt-deux le jeudi dix-sept du mois de février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal: le 11 février 2022*

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

*Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, DAUPHANT Aude, BONNARDON Maurice, adjoints.*

*Mmes et Ms: MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.*

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes et M: ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, VAYSSIERE Nora, JEANNIARD Luc.

PROCURATIONS : ERBS Angélique à JACQUIN Martine  
JEANNIARD Luc à GRASSER Sylvie  
MARC Emmanuelle à SERRE Patrice

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARRAT Laurent.

### Etat civil

#### *Naissance :*

*SANTIAGO Alba : le 25 janvier 2022 à Voiron*

#### *Décès :*

*MORESTIN André : le 30 janvier 2022 à Voiron*

### Ordre du jour

- X** Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux
- X** Tarifs de location des salles et du matériel pour 2022
- X** Tarifs des concessions et caveaux cinéraires dans le cimetière communal pour 2022
- X** Devis rénovation de la fresque au fond de l'église
- X** Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise – Consultation des conseil municipaux des communes comprises dans le périmètre (courrier de préfet joint – lien pour la consultation du dossier <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-organes-deliberants-des-a21070.html>)
- X** Personnel communal : fin de disponibilité et poste d'agent technique
- X** Compte rendu des commissions municipales
- X** Compte-rendu des commissions de la CCBE

**X** Questions diverses

\* lecture du courrier d'une administrée.

\* Tour de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

**X** **Extension de l'école et construction du restaurant scolaire : point sur les travaux :**

*Patrice SERRE :*

La construction avance bien, la charpente de la cantine est en cours et le bâtiment devrait être hors d'eau d'ici environ 15 jours.

Dans l'école ; les façades vont bientôt être terminées et l'installation de la centrale d'air commencera semaine prochaine.

Pour l'instant les entreprises reçoivent leur matériel à temps et le chantier se déroule normalement. Le coordonnateur SPS passe régulièrement sur le chantier pour contrôler les conditions de travail et fait les observations nécessaires aux entreprises concernées.

Samedi 05 mars à 11 heures il est proposé à tous une visite du chantier de ces deux bâtiments.

**X** **2022-02-1 : Location des Salles Communales et du Matériel :**

Mme Martine JACQUIN rappelle les conditions de location et d'utilisation des différentes salles de la commune ainsi que les tarifs actuels.

Il est proposé de reconduire les tarifs et de louer les salles au week-end uniquement (du samedi matin au lundi matin ; les état des lieux seront réalisés par les services techniques).

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 les tarifs des locations de salles seront les suivants :

**Salle polyvalente (à côté du Gymnase):**

290 € pour les habitants de Colombe

430 € pour les habitants d'une commune extérieure

Un supplément de 40 € pour le chauffage pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre de l'année au 30 avril de l'année suivante.

500 € de caution qui sera restitué à l'issue de l'état des lieux de sortie.

**Salle communale (derrière la Mairie)**

160 € pour les habitants de Colombe

240 € pour les habitants d'une commune extérieure

Un supplément de 30 € pour le chauffage pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre de l'année au 30 avril de l'année suivante.

305 € de caution qui sera restitué à l'issue de l'état des lieux de sortie.

**Salle des fêtes (au rez de chaussée de l'ancienne Mairie)**



### **X Fresque au fond de l'église : devis de rénovation**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la réfection de la fresque au fond de l'église pour un montant de 2 920 € TTC.

A l'issue de cette présentation le conseil municipal valide ce devis à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION.

### **X Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise**

Compte tenu du volume important d'informations contenues dans ce dossier, il est décidé de reporter la délibération à la prochaine séance afin de laisser le temps à chacun de bien pouvoir prendre connaissance du projet.

### **X Personnel communal : fin de disponibilité et poste d'agent technique**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bertrand MARTIN, agent des services techniques est en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette catégorie de disponibilité a une durée maximum de 10 ans. Pour ce qui le concerne sa disponibilité a donc pris fin au 31 décembre 2021, il est donc radié des cadres de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

D'autre part, depuis quelques mois M. NOVELLI a rejoint les services techniques en contrat et donne entière satisfaction dans l'accomplissement des travaux du service.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal de supprimer le poste vacant et de créer un poste pour employer M. NOVELLI.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal :

\* Décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, devenu vacant

\* Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

\* Charge Mme le Maire de prendre l'arrêté nécessaire à la nomination de la personne sur ce poste.

### **X Compte rendu des commissions municipales**

Roger VALTAT:

La commission « Finances » se réunira semaine prochaine pour la préparation du Budget Primitif 2022.

Patrice SERRE :

Le Conseil d'école a eu lieu mardi 08 février, parmi les sujets évoqués il y avait :

\* La classe de neige qui a eu lieu du 31 janvier au 4 février. Les enfants étaient très contents de leur séjour. A l'issue de cette semaine il y eu 13 cas de COVID en CM1 et 2 en CM2

\* Présentation du projet pédagogique

\* Questionnaires des parents

\* Demande de bancs supplémentaires dans la cour et achat de capteurs de CO2.

Aude DAUPHANT :

La commission « Information » se réunira mercredi prochain pour travailler sur le prochain bulletin municipal.

Un courrier a été adressé à chaque association pour leur demande de subvention annuelle.

Le Club de Hand et le club de Foot ont sollicité une rencontre pour évoquer l'activité de leur club respectif.

Sylvie GRASSER :

Elle est très sollicitée par les personnes qui déposent un permis notamment pour les demandes de pièces complémentaires.

Elle évoque les difficultés qu'elle rencontre pour joindre les agents du pôle ADS quand ils sont en télétravail.

\* La CCBE a conventionné avec une société qui fait de l'instruction de permis de construire afin de pouvoir leur confier certains dossiers et ainsi décharger les agents en place.

\* Pour ce qui concerne Colombe l'activité « Urbanisme » est un peu plus calme en ce moment.

Maurice BONNARDON :

\* Le projet de sentiers de randonnées est en cours et un rendez vous doit avoir lieu avec la CCBE pour une visite sur site en semaine.

\* Concernant l'espace jeux et multi-activités ; les devis sont en cours pour la clôture, la pelouse sera réalisée en avril, la réfection du sol en enrobé sera réalisé en 2023 et l'achat de 2 bancs et deux tables est prévu ; ils seront installés à proximité.

\* Les deux toilettes sèches seront commandées semaine prochaine.

\* Les devis pour la réfection des chemins de plaine sont en cours et au printemps nous aurons ceux des revêtements routiers.

\* Des devis sont en cours pour la démolition de la maison MICOUD et la création de renforts pour soutenir le mur qui doit être conservé.

\* La vis de la chaufferie doit être remplacée à l'identique, le plus rapidement possible. La commande sera passée au plus tôt.

## **X Compte-rendu des commissions de la CCBE**

Aude DAUPHANT :

La commission « administration générale » s'est réunie pour faire un point financier et pour travailler sur la préparation du budget. Il est noté l'absence de personnel aux services IADS et paye. Le travail sur la mutualisation va être décalé dans le temps, vraisemblablement au 2<sup>ème</sup> semestre car il n'y a pas le personnel suffisant pour l'instant.

## **X Questions diverses**

*\* lecture du courrier d'une administrée.*

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Odile ALLERA concernant l'éclairage public de la commune.

Un débat devra avoir lieu dans les prochaines semaines pour statuer sur le maintien ou non de l'éclairage la nuit, tout en tenant compte de l'avis technique du TE38.

Dans un premier temps une demande sera faite à TE38 pour savoir s'il est possible de baisser l'intensité des ampoules sur le chemin de la charrière ; qui semblent particulièrement lumineuses.

*\* Tour de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022*

Comme demandé chaque tour aura une durée plus longue ce qui permettra à chacun d'être mobilisé qu'un dimanche sur les deux. Les membres présents se sont inscrits sur le créneau de leur choix.

*\* Agrandissement du cimetière:*

Comme il a été évoqué lors d'une précédente séance le cimetière communal est déjà bien rempli et il est nécessaire d'anticiper son agrandissement, notamment par l'acquisition du terrain limitrophe, classé en réserve pour cette opération.

Martine JACQUIN, Roger VALTAT et Patrice SERRE se sont rendus chez la propriétaire pour lui faire part de ce projet.

Le prix d'achat d'un terrain agricole se situe entre 2,50 et 4,50 € le m<sup>2</sup> en fonction des récoltes possibles.

Après l'acquisition il faudra faire faire une étude de sol, clore l'espace, créer l'aménagement, etc.. c'est pourquoi il est important de pouvoir acquérir le terrain dès cette année.

Le conseil municipal charge Mme le Maire de négocier avec la propriétaire jusqu'à 3,50 € le m<sup>2</sup> car ce terrain est en prairie et difficilement cultivable compte tenu de sa pente.

*l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30*